

# Garantie du revenu nécessaire

**Vous aimeriez toucher votre revenu habituel même si vous n'êtes pas en mesure de travailler?** Alors une assurance en cas d'incapacité de gain peut être judicieuse. Elle est d'autant plus importante que votre marge de manœuvre financière est faible. Bénéficiez du revenu qui viendra compléter les rentes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> piliers, au cas où vous seriez en incapacité de gain totale ou partielle à la suite d'une maladie ou d'un accident.

## Quels sont vos avantages?

Garantie des moyens de subsistance pour vous-même et vos proches Si vous ne pouvez plus travailler, que cela soit temporaire ou définitif, vous percevez régulièrement des versements en complément à d'autres prestations de rente.

## Prestation

En cas d'incapacité de gain	✓ Une rente est versée à partir d'une incapacité de gain de 25%. Le degré de l'incapacité de gain est déterminant pour fixer le montant de la rente. À partir d'un degré de 66 2/3%, vous avez droit à une rente complète (100%). Les versements débutent à la fin du délai d'attente choisi et sont effectués trimestriellement par avance.
Délai d'attente	+ 3, 6, 12 ou 24 mois
Rente	+ Au minimum 6000 CHF par an
En cas de décès/à l'échéance	✓ Versement de l'éventuelle part d'excédent accumulée jusqu'à cette date
Excédent	✓ Versement des excédents accumulés sous forme de prestation en capital ou de contribution annuelle à la réduction de la prime

## Versements à partir d'un degré d'incapacité de gain de 25%

Vous avez la garantie de percevoir votre niveau de revenu habituel.

## Payeurs d'hypothèques et indépendants

Les personnes qui n'ont pas de caisse de pension ou dont les avoirs de prévoyance ont été utilisés pour l'achat d'un logement sont souvent exposées à de grands risques en cas de perte de revenu. Nous nous ferons un plaisir d'analyser votre situation sans engagement.

## Accident ou maladie? La différence est de taille

De nombreuses personnes actives sont suffisamment couvertes contre les accidents, mais pas contre les maladies. Nous vous conseillons de faire le point sur votre situation avant de vous retrouver devant le fait accompli.

## Couverture de prévoyance



## Financement

Primes périodiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ 3a: à partir de 200 CHF par an et jusqu'à la limite légale de 6768 CHF pour les salariés et de 33 840 CHF pour les indépendants sans caisse de pension</li> <li>+ 3b: à partir de 200 CHF</li> <li>+ Mode de paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel</li> <li>✓ Libération du paiement des primes: si vous êtes frappé d'incapacité de gain, AXA prend en charge le versement des primes</li> </ul>
Investissement unique	Impossible
Monnaie	CHF

### Judicieux pour les jeunes

Les jeunes qui se retrouvent en incapacité de gain doivent souvent se contenter du minimum vital. Il est possible de remédier à cette lacune de revenu en optant pour notre variante d'assurance destinée aux étudiants et aux jeunes de moins de 26 ans.

## Aspects fiscaux

Versements	✓ 3a: la prime annuelle est déduite du revenu imposable jusqu'à concurrence de la limite légale
Prestations	✓ Imposition en tant que revenu

### Complément aux prestations de l'AI, de la LPP et de la LAA

Financement de mesures supplémentaires de réadaptation, de formation continue et d'aménagement, ou du suivi

## Variantes

Risque uniquement	+ Assurance de risque pur pour l'incapacité de gain à la suite d'une maladie ou d'un accident
Combinaison avec d'autres assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Assurance en cas de décès en vue de garantir la protection financière des survivants</li> <li>+ Assurance-épargne pour la constitution de capital</li> </ul>
Maladie uniquement	+ Exclusion de l'incapacité de gain à la suite d'un accident, si déjà couverte par l'employeur par exemple
Délai d'attente adapté	+ Le délai d'attente est fixé en fonction d'autres paiements (p. ex. fin de la poursuite du versement du salaire par l'employeur)
Durée de l'assurance et durée des prestations	+ Les durées peuvent être choisies indépendamment l'une de l'autre
Pour les jeunes	<p>Possibilité de souscrire jusqu'à l'âge de 23 ans</p> <p>La durée de l'assurance peut être choisie jusqu'à l'âge de 26 ans</p> <p>Si vous le souhaitez, après l'âge de 26 ans, possibilité de passer sans interruption à une assurance en cas d'incapacité de gain pour adultes. Si les prestations restent inchangées, l'assurance est prolongée sans nouveau questionnaire de santé.</p>
Changement 3a/3b	Possible à tout moment. Sur demande en cas de déménagement à l'étranger

## Durée du contrat

Durée du contrat	<p>Min. 1 an, max. 52 ans</p> <p>Jeunes: min. 3 ans, max. 26 ans</p>
Durée des prestations	Jusqu'à 65 ans maximum
Résiliation anticipée	<p>3a: restrictions légales</p> <p>Au plus tôt cinq ans avant l'âge de la retraite AVS</p> <p>Exceptions: départ définitif de la Suisse</p> <p>✓ 3b: possible à tout moment</p>

## Âge

Âge d'entrée	<p>3a: min. 18 ans, max. 60 ans</p> <p>Jeunes: min. 18 ans, max. 23 ans</p> <p>3b: min. 18 ans, max. 60 ans</p> <p>Jeunes: min. 0 an, max. 23 ans</p>
Âge-terme	<p>3a: au plus tôt 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS, max. 65 ans</p> <p>3b: min. 19 ans, max. 65 ans</p> <p>Jeunes: min. 3 ans, max. 26 ans</p>

✓ assuré

+ en option

## Bénéficiaires des prestations

Qui perçoit l'argent?    ✓ Vous-même ou la personne assurée

✓ assuré                    + en option

### **Pour aller plus loin**

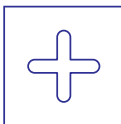
- À combien s'élèvent les prestations des assurances sociales si vous ne pouvez plus travailler?
- Êtes-vous suffisamment couvert par votre employeur en cas d'incapacité de gain à la suite d'une maladie?
- Que doivent savoir les parents d'étudiants ou de jeunes entrant dans la vie active?

*Nous examinerons volontiers votre situation de prévoyance et les solutions qui s'offrent à vous. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.*



### **De nombreux avantages**

- Offre entièrement sur mesure
- Aménagement souple du contrat
- Versements à partir d'un degré d'incapacité de gain de 25%
- Combinaison possible avec votre prévoyance vieillesse ou constitution de capital pour d'autres objectifs



### **Vos atouts**

- Modifications possibles à tout moment
- Si vous êtes en incapacité de gain, AXA paie les primes d'assurance futures à votre place
- L'assurance en cas d'incapacité de gain pour les jeunes peut être prolongée à l'échéance du contrat au tarif adultes, sans nouveau questionnaire de santé
- Conseil de qualité